



Commune de Rochefort

Procès-verbal de la séance du Conseil général du jeudi 28 septembre 2023, 20h00

Présidence : Nicolas Régis (GER)

Le Président ouvre la séance à 20h03 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, aux Conseillers généraux, à l'Administrateur, au public ainsi qu'à la presse.

Le Président signale que la séance est enregistrée selon l'Art. 3.14.4 du Règlement Général pour faciliter au secrétaire la rédaction du Procès-verbal (PV). Il informe que l'enregistrement sera supprimé au plus tard six mois après l'approbation du PV.

Il demande si quelqu'un s'oppose à cet enregistrement. Personne ne se manifeste.

21 membres sont présents :

PLR	Les Vert-e-s	GER
Aeberhard Cyril	Cheri Véronique	Fahrni Maxime
Berton Cyril	Gretillat Marc-Alexis (Vice-prés.)	Fahrni Nathalie
Burri Philippe	Lazeyras Christiane	Jeannin François
Di Giusto Gabriel	Loda Ferraro Jeanne	Régis Nicolas (Président)
Frasse Prisca	Naguel Jean-Luc	
Küffer Pascal	Palivoda Vincent	
Loda Mary-Pierre	Rilliot Joël (Scrutateur)	
Nussbaum Jaques-Roland (Scrutateur)		
Reber Christian (Secrétaire)		
Renaud Ludovic		

Sont excusés : Bottge Francis (PLR), Desaulles Marc (Les Vert-e-s)

Les 5 Conseillers communaux sont présents : Bavaud Christine (Les Vert-e-s), Beutler François (GER), Gougler Thierry (PLR), Lazeyras Antoine (Les Vert-e-s), Perrin Tony (PLR).

L'administrateur Nicolas Merz est également présent.

L'ordre du jour est accepté tacitement.

L'ordre du jour adopté est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 juin 2023
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de CHF *180'400.00 relative à la réfection et l'adaptation des locaux de l'immeuble sis Place du Collège 8 (Tour du sel) en vue d'y installer une épicerie autonome
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande d'adaptation du coefficient fiscal communal des personnes physiques en regard du coefficient d'impôt communal effectivement en vigueur
5. Communications du Conseil communal
6. Questions et interpellations
7. Divers

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 juin 2023

- J. Loda Ferraro Le groupe des Vert-e-s remercie le secrétaire et acceptera le procès-verbal.
- G. Di Giusto Le groupe PLR remercie le secrétaire et accepte le procès-verbal.
- F. Jeannin Le GER acceptera le procès-verbal, avec remerciements à son auteur, tout en signalant que les annexes mentionnées dans ledit document ne sont pas jointes à celui-ci.
- N. Merz (Adm.) Lesdits documents seront transmis aux membres du Conseil général par voie électronique et seront joints au procès-verbal.

Le procès-verbal incluant la modification proposée est **accepté à l'unanimité (20 voix pour)**.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de CHF*180'400.00 relative à la réfection et l'adaptation des locaux de l'immeuble sis Place du Collège 8 (Tour du sel) en vue d'y installer une épicerie autonome

- Président Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière.
- T. Perrin (CC) Le 31 décembre 2002, soit il y a 20 ans, le dernier épicier du village fermait boutique. Depuis lors, nos administrés doivent quitter le territoire communal pour trouver une épicerie. Quelques initiatives privées ont certes vu le jour avec, à chaque fois, un assortiment de produits limités. Ce constat, le Conseil communal a décidé de ne pas l'accepter. Il a ainsi pris contact avec différents partenaires avant de trouver une solution pour combler ce vide. Très clairement, la question qui est posée ce soir en filigrane est : « Souhaitez-vous que notre commune comporte en son cœur, une épicerie proposant une gamme complète de produits à même de répondre aux besoins quotidiens des rochefortoises et rochefortois ? ». Si l'exécutif se permet de résumer le débat à cette question simple, c'est qu'il est convaincu de trois choses. La première est que le concept de l'épicerie autonome est aujourd'hui le seul à même d'offrir une viabilité à une telle structure sur notre territoire compte tenu de ses frais fixes réduits et de ses horaires d'ouverture 24/24. La seconde est que le partenaire choisi correspond à l'adn rochefortois qui privilégiera les circuits courts et les produits de la région. La troisième est qu'un investissement public est indispensable pour permettre la réalisation de cette infrastructure d'intérêt public. Le Conseil communal est conscient que la part de l'investissement dédiée à l'achat d'une chambre froide peut interpeller. Néanmoins, il soutient unanimement et avec enthousiasme ce projet.
- F. Jeannin (GER) Au sein du GER, l'idée d'une épicerie à Rochefort a séduit. Les discussions ont porté sur deux axes distincts. En premier lieu, le principe d'accueillir une épicerie autonome, ouverte 24/24 et 7/7, a reçu un très bon accueil tout en suscitant quelques questions d'ordre pratiques, notamment : s'agira-t-il de produits bios, locaux ou autre / avons-nous notre mot à dire quant à l'assortiment / a-t-on pensé aux personnes âgées, clients potentiels du fait de la proximité, qui devront utiliser un smartphone pour accéder au magasin / quid des places de parc à proximité. Le deuxième axe de la discussion concernait les aspects techniques et financiers du projet. Sur ces points, le GER suggère quelques pistes de réflexions au Conseil communal : considérer l'opportunité de raccorder le local au réseau d'eau potable du moment que des travaux doivent être réalisés et ceci en prévision au cas où l'entreprise ne devait pas s'inscrire dans la durée / l'absence de chauffage a interpellé les membres du GER si le local était loué dans un but futur. Au niveau financier, les coûts inhérents au gros œuvre, à l'installation électrique, aux aménagements intérieurs et aux honoraires d'architecte ainsi qu'aux divers et imprévus n'ont pas amené de questions/remarques si ce n'est celle de l'isolation du local. Il s'agirait là de l'état des locaux bruts après transformation pour un montant de CHF *132'550.00. Les coûts concernant l'armoire de congélation, la chambre froide et la climatisation réversible, qui représentent tout de même un coût de CHF *47'850.00 à charge de la commune, devrait revenir au locataire du local en question. Les membres du GER proposent dès lors de rééquilibrer les charges entre le bailleur et le locataire, comme suit :



- Ces trois éléments doivent être retirés de l'aspect financier de ce rapport ou doivent faire l'objet d'une convention de leasing ou d'arrangement de remboursement et de rachat sur le matériel en cas de départ anticipé.
- En cas de problème sur le matériel, la réparation de celui-ci incombera au locataire.
- Ces modifications ne doivent pas engendrer une baisse de loyer, des acomptes de charges devront être perçus en plus du loyer.
- Le bail à loyer devrait être un bail commercial indexé à 5 ans avec 12 mois de dédite.
- En cas de départ anticipé du locataire, celui-ci devra retrouver une personne ou une entreprise reprenant le bail afin d'être libéré de ses obligations de payer son loyer.
- La Commune ne sera pas partenaire de La Petite Epicerie Sàrl.

Le GER espère que ses propositions seront entendues. Il est convaincu de la pertinence de ce projet qui redynamisera le village. Plusieurs échos dans le village laissent à penser que la création de cette épicerie est attendue. Le GER remercie le Conseil communal pour son travail et acceptera le rapport et l'arrêté proposés.

P. Küffer (PLR) Le PLR est divisé sur la question. S'exprime en son nom personnel et ne souhaite pas revenir sur les points soulevés par le GER, spécialement sur l'aspect financier des chambres froides. Il estime que l'utilité de cette épicerie est avérée pour notre Commune. Il a contacté les propriétaires de la petite épicerie afin d'avoir des informations complémentaires. Ils ont ouvert dix points de vente à ce jour dans différents cantons. Certains de ces points de vente disposent de permanence (par exemple deux heures par jour) pour les personnes ne disposant pas de la technologie pour accéder à l'épicerie. L'intégralité de la gestion des denrées incombe au partenaire. En ce qui concerne le parage, du fait des horaires de l'épicerie (24/24, 7/7), il est peu probable que celui-ci pose problème. Ce projet permet aussi de réhabiliter un bâtiment communal. Au vu de ce qui précède, il soutiendra le projet du Conseil communal qu'il remercie pour cette proposition.

M.-A. Gretillat (Les Vert-e-s) Le Groupe des Vert-e-s est très partagé sur ce projet. A titre personnel, il n'est pas contre une épicerie mais pas favorable à celle-ci en regard de ses doutes quant à la viabilité économique du projet. La marge ne sera pas suffisante au vu des charges, tout en signalant qu'il n'a pas d'information ou de connaissances précises en la matière. Il s'interroge si le SCAV va accepter le fait qu'il n'y ait pas de point d'eau vu qu'il n'est pas prévu de raccorder ce bâtiment à l'eau potable ni au chauffage à distance. Le groupe est également réservé quant au financement du projet, en particulier le soutien communal à une entreprise privée. Le montage financier devrait être revu, de même que l'endroit choisi qui ne paraît pas optimal.

J. Rilliot (Les Vert-e-s) Rejoint les intervenants précédents sur la question de l'équipement du bâtiment (chauffage et eau). Sur le fait de l'implantation d'une épicerie au village, il y est totalement favorable. Il se réjouit que des acteurs locaux soient sollicités pour achalander ce magasin.

J.-R. Nussbaum (PLR) S'oppose au projet. Il faut d'abord une vision claire concernant le réaménagement de la Place du Collège avant d'investir dans la Tour de sel. Visiblement il a déjà été débattu de démonter ce bâtiment ! S'interroge également pour les places de parc.

P. Burri (PLR) Est également opposé à ce projet qu'il qualifie de « fausse bonne idée ». Il doute de la viabilité économique de l'épicerie. Le choix de l'endroit n'est, de son point de vue, pas approprié. L'objectif n'était-il pas de sortir le trafic de la place ? Également, il s'interroge à l'égard des nuisances pour le voisinage. L'accès via une application n'est pas adapté aux personnes âgées. Enfin, il estime inéquitable de soutenir une entreprise privée alors que d'autres acteurs locaux offrant des prestations de même nature ne le sont pas (L'Aubier, restaurateurs, La Traction).

C. Reber (PLR) Par son vécu professionnel, il considère que le concept peut être économiquement viable. Si l'endroit n'est pas idéal, il estime que le projet mérite d'être soutenu. Selon lui, le partenaire trouvé correspond à ce qui se fait de mieux dans le domaine.



- T. Perrin (CC) Constate que les intervenants ne sont pas fondamentalement contre la création d'une épicerie au village. Le Conseil communal veut créer cette épicerie. S'agissant de l'accès aux personnes âgées, des solutions sont envisageables (soutien, « formation »). Depuis 20 ans, aucun entrepreneur ne s'est manifesté pour ouvrir un petit magasin, outre quelques propositions de dépannage. Il convient de ne pas comparer un secteur comme la restauration avec le commerce de détails et ne parlez pas de dépanneur, car vous allez trouver un assortiment complet dans le point de vente. Des acteurs locaux pourront proposer leurs produits au sein même de cette épicerie. L'exécutif est convaincu que cette épicerie est attendue par nos administré-e-s et les nouvelles familles qui viennent s'y implanter.
- F. Beutler (CC) Suite à un contact avec le promoteur, une participation privée ou publique constitue la règle. Néanmoins, le partenaire serait disposé à s'engager à reprendre la chambre froide en cas de cessation d'activité. La forme demeurant à affiner.
- P. Burri (PLR) Estime que de nombreuses incertitudes entourent ce dossier. S'interroge également sur le local poubelle qui se trouve juste à proximité, que va penser le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ? Le fait de refuser l'arrêté proposé ne signifie pas s'opposer à une épicerie au village mais à une épicerie subventionnée par la collectivité. Il s'agit-là de son avis personnel.
- J.-L. Naguel (Les Vert-e-s) Signale que d'autres prestataires ont bénéficié de subventions publiques, par exemple : La Traction (camion itinérant). La problématique de la chambre froide peut être résolue. Si un risque existe, il estime que celui-ci est relativement réduit. A titre personnel, il acceptera l'arrêté proposé.
- M.-A. Gretilat (Les Vert-e-s) doute que les acteurs locaux soient systématiquement sollicités. Nous ne disposons d'aucune garantie du partenaire qui pourrait très bien privilégier ses partenaires.
- C. Aeberhard (PLR) Salue ce projet. Il considère que celui-ci n'est pas abouti. Aussi, il refusera la proposition du Conseil communal.
- T. Perrin (CC) Signale que ce concept fonctionne dans de nombreux villages, souvent plus petits que notre Commune. Il est persuadé, pour des raisons évidentes de proximité, que les acteurs locaux seront sollicités. Pensez-vous que l'agriculteur de Bavois va venir achalander notre point de vente ? Encore une fois, il relève qu'aucun autre projet ne verra le jour. Seul ce concept est viable.
- F. Beutler (CC) Actuellement, la petite épicerie n'a pas besoin d'eau ni de chauffage. L'équipement est toutefois proche du bâtiment. Partant, il serait simple de prévoir ces raccordements. S'agissant de l'emplacement, il n'est pas aisé de trouver un endroit approprié dans notre Commune.
- A.Lazeyras (CC) En complément à ce qui a été dit, il relève que le concept vise à transformer des conteneurs en épicerie. Aucun emplacement n'a pu être trouvé pour placer ceux-ci dans notre Commune. Il faut savoir qu'un premier projet a été refusé par le Canton (empiètement sur le Domaine Public). C'est la raison pour laquelle, le Conseil communal a opté pour réhabiliter le bâtiment dit de la Tour du sel. Concernant le trafic, il conviendra de se faire une idée à l'usage et de prendre d'éventuelles mesures. Ce point est uniquement critique aux heures d'entrée et de sortie des élèves du collège.
- C. Reber (PLR) Concernant l'assortiment et le réapprovisionnement, c'est le producteur qui l'assurera en fonction des ventes. En découlant, la notion de proximité des fournisseurs est garantie. Aucune autre solution qu'un commerce autonome n'est viable dans une Commune comme la nôtre.
- P. Burri (PLR) Le concept du conteneur lui paraît plus approprié.
- F. Beutler (CC) Même pour les projets où des containers sont installés, les collectivités doivent aider à les financer. Une telle épicerie représente un service à la population. Il faut aussi mettre en évidence que les équipements seront raccordés à notre installation solaire photovoltaïque (autoconsommation).

- J.-R. Nussbaum (PLR) Le bâtiment en question n'est pas isolé ce qui va générer de la condensation dans le local. Il s'interroge également sur la qualité des produits tenant compte des variations de températures.
- F. Beutler (CC) L'épicerie prévue sera isolée.
- C. Reber (PLR) Il convient de se rappeler que nous avons affaire à des professionnels qui savent exploiter des épiceries et connaissent les contraintes.
- M.-A. Gretillat (Les Vert-e-s) Est favorable à l'implantation d'un conteneur. Une étude quant à la viabilité économique constituerait une bonne chose.
- A. Lazeyras (CC) Le Canton s'est opposé à l'implantation d'un conteneur et les endroits convenables ne sont pas légion dans notre Commune.
- M.-A. Gretillat (Les Vert-e-s) L'implantation d'un conteneur sur le verger communal a-t-il été envisagé ?
- A. Lazeyras (CC) Une telle option n'est pas possible dans la mesure où elle contrevient aux volontés exprimées par l'ancien propriétaire qui entendait maintenir une zone verte sur son bien-fonds.
- Président Après ce long débat engagé et vu que la parole n'est plus demandée, passe à la lecture de l'arrêté et au vote de celui qui est **accepté par 13 voix, 6 voix contre et 1 abstention.**

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande d'adaptation du coefficient fiscal communal des personnes physiques en regard du coefficient d'impôt communal effectivement en vigueur

- Président Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière
- J.-R. Nussbaum Le groupe PLR acceptera le rapport et l'arrêté proposés.
- J. Rilliot Le groupe des Vert-e-s acceptera le rapport et l'arrêté soumis.
- N. Fahrni Le GER acceptera l'arrêté proposé et le rapport du Conseil communal
- Président Passe à la lecture de l'arrêté qui est **accepté par 20 voix (unanimité).**

5. Communications du Conseil communal

- Président Donne directement la parole au CC.
- T. Gougler (CC) Lors de la dernière séance du Conseil général, un élu avait suggéré la pose d'un deuxième miroir au carrefour Burkli – RC 173 (Bôle-Rochefort). Le Conseil communal s'est approché du Service des ponts et chaussées (SPCH) à cette fin. La pose d'un deuxième miroir a été refusée dans la mesure où la visibilité est jugée suffisante mais également au vu des normes VSS applicables.
- P. Burri (PLR) Prend note de la non entrée en matière du Canton. Il demande que la visibilité soit garantie via un fauchage régulier et l'entretien de la végétation pouvant gêner la visibilité et qu'un responsable soit nommé pour s'assurer que les travaux seront réellement exécutés.

6. Questions et interpellations

- Président Donne directement la parole aux différents groupes et au CC.



- J.-R. Nussbaum (PLR) S'interroge sur les mesures prises en vue de se prémunir contre des crues futures du Merdasson.
- C. Bavaud (CC) Lui répond qu'un nettoyage du lit du ruisseau a été réalisé en 2023 dans le secteur de la Mauvaise-Combe. Notre garde forestier est attentif à la question et des contacts ont été pris avec le Canton afin de s'assurer du bon dimensionnement des installations. Rappelle qu'il faut laisser certains troncs afin de faire obstacles aux cailloux.
- P. Burri (PLR) En politique, il est important d'évaluer les effets de nos décisions et d'ajuster ces dernières si nécessaire. Constate que nous avons maintenant du recul avec l'extinction de l'éclairage public de 22h00 à 06h00. Fait remarquer que le groupe PLR a enregistré de nombreuses plaintes qui proviennent des Sociétés locales utilisatrices du BCP qui terminent régulièrement leurs entraînements après 22h00, des personnes fréquentant les établissements publics et des utilisateurs de transports publics, notamment les jeunes qui prennent le train avant 06h00 ou qui reviennent après 22h00. Il soulève qu'il y a clairement un sentiment d'insécurité pour de nombreux habitants. Le curseur entre biodiversité, consommation d'énergie et vie des habitants doit donc être réajusté et le groupe PLR propose de réduire la durée d'extinction de 24h00 à 05h00 du matin comme proposé par le Canton de Neuchâtel.
- F. Beutler (CC) Est très surpris de cette demande dans la mesure où la grande majorité des administré-e-s se sont déclarés en faveur de cette mesure. Signale que le CC vient de recevoir des plaintes qui vont dans l'autre sens : pourquoi les passages piétons restent allumés toute la nuit ? Informe que des améliorations ont eu lieu au BCP avec un pousoir pour allumer la lumière dans cette zone. Personnellement, il ne sait pas qui est responsable pour fixer les horaires.
- P. Burri (PLR) Souhaite déposer une interpellation à la demande de Francis Bottge, absent ce soir, concernant le stand de tir de Plan du Bois. Il a pris connaissance du rapport sur le site de Plan du Bois. Avec 535'000 coups par année et des tirs jusqu'à 22h00, le rapport dit que tout va bien ! Ledit rapport fait même mention d'une extension du site. Le groupe PLR s'inquiète de ce dossier qui pourrait la vie de nos concitoyens. Si les activités très limitées de tir sportif ne gênent pas, les activités de la police et de l'armée doivent diminuer. Le groupe PLR souhaite que notre Commune exige au minimum les éléments suivants :
- a) Un stand fermé doit être construit dans le Canton pour les entraînements de tir au pistolet de la police et de l'armée,
 - b) Il ne doit pas y avoir de tirs le week-end, le mercredi après-midi et au maximum un soir par semaine (exceptés tirs obligatoires et en campagne),
 - c) Le tir avec des armes très bruyantes et le tir en rafale doivent être interdits,
 - d) Et bien sûr, aucune extension du site ne doit être envisagée.
- A.Lazeyras (CC) Le Conseil communal a pris différents contacts avec le Canton. Il relève que les normes sonores sont respectées (pour l'armée, ils prennent une moyenne sur 3 ans). La commune de Rochefort est très sensible à la situation vécue par ses administré-e-s. Malheureusement, il se trouve démuné en termes de moyens pour remédier à cet état de fait. La Commune a demandé des mesures en vue de diminuer ces nuisances sonores.
- M.-A. Gretilat (Les Vert-e-s) Appuie les demandes de P. Burri. Il s'interroge sur l'exactitude et la véracité scientifique de l'étude réalisée.
- F. Beutler (CC) Des mesures de bruits ont été faites par un expert neutre. Le Conseil communal est intervenu en 2022 déjà auprès du chef du Département. Les ER tirs au début avec le FAS puis avec des armes plus lourdes. Au début, il n'est pas possible de réaliser ces tirs aux Pradières car les chauffeurs ne sont pas encore formés pour déplacer les troupes ! Une prochaine rencontre Canton/communes est prévue dans le courant du mois de novembre. Une information du Conseil communal sera faite à l'occasion de la prochaine séance du législatif.
- J.-R. Nussbaum (PLR) Est-il vrai que des sociétés extra-cantoniales viennent tirer sur la place de Plan du Bois.



- A.Lazeyras (CC) A connaissance de l'utilisation de la place par l'armée, la police et les douanes. Souligne également que, malheureusement, quelques exercices doivent avoir lieu durant la nuit. Il n'a cependant pas connaissance de l'identité des autres tireurs ni de leur provenance.
- P. Burri (PLR) Il convient d'émettre des exigences et de communiquer les réponses du Canton à nos administré-e-s qui, à l'heure actuelle, ne se sentent pas soutenu-e-s. N'accepte pas l'argument concernant les chauffeurs et exige que le canton fasse le nécessaire pour construire un stand de tir couvert. L'objectif n'étant pas de ne plus avoir d'écoles de recrues.
- A.Lazeyras (CC) Visiblement il y a des rumeurs qu'un avant-projet est en cours pour un stand couvert.
- J.-L. Naguel
(Les Vert-e-s) Le rapport de bruit, pourtant réalisé par une société sérieuse, est selon lui discutable sur le plan scientifique et irrite la population. Il cite un passage particulièrement curieux du rapport : 10 jours ont été difficiles à analyser en raison de ces perturbations d'autant que d'autres bruits ont pu présenter la même signature qu'un tir (oiseaux...). En plus, ce rapport donne l'impression qu'au final il n'y a rien qui puisse être fait pour changer la situation. Le Canton a certainement payé beaucoup d'argent pour une qualité qui laisse à désirer.
- M.-A. Gretillat
(Les Vert-e-s) Il n'y a pas de calibration du modèle dans ce rapport afin que des conclusions puissent être faites.
- J. Rilliot
(Les Vert-e-s) Relève que d'éventuelles mesures de bruit chez les particuliers sont à la charge des propriétaires.
- P. Burri (PLR) Le problème est vraiment la fréquence des tirs, et pas le fait d'avoir des tirs périodiques.
- A.Lazeyras (CC) Informe que Marc Desaulles de l'hôtel de L'Aubier lui a signalé avoir perdu des clients en raison de ces tirs incessants.
- Président Constate que la parole n'est plus demandée.

7. Divers

- Président Personne ne souhaitant s'exprimer dans les divers, il remercie les membres du législatif pour le travail effectué et les débats non-confluctuels qui se sont déroulés dans un cadre agréable. Il souhaite un bel automne à tout le monde.

La séance est levée à 21h35.

Rochefort, le 21 novembre 2023

Le Président :

Nicolas Regis

Le Secrétaire :

Christian Reber

